

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 30 mars 2023

**Date de la convocation**  
22/3/2023

**Date d'affichage**  
22/3/2023

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Le trente mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents : 14** – Elodie ALBENDIN, Nathalie BAHILIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents : 3** – Olivier ANTY, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir : 6** – Véronique APPOLONUS à Stéphane LACOSTE, Lisa CODET à Anne-Marie GALLIMARD, Virginie COUTINHO à Michel MALINGRE, Carine FRAISSE à Oliver FOUR, John FRAISSE à Nicolas TAGUAY, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE

**Secrétaire de séance :** Stéphane LACOSTE

\*\*\*\*\*

Réf : CM 2023 – 12

**OBJET : Budget communal 2022 : vote du compte administratif**

Pour : 20  
Contre :  
Abstentions :

LE CONSEIL,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le compte de gestion 2022,  
Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,  
Sous la présidence d'Anne-Marie GALLIMARD, élue, le Maire s'étant retiré,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

**DÉLIBÈRE à l'unanimité des suffrages exprimés, 20 voix pour** (Elodie ALBENDIN, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHILIL, Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Carine FRAISSE, John FRAISSE, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Ronald GEORGES, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIÉ, Nicolas TAGUAY)

Sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote,  
- APPROUVE le compte administratif 2022 du budget de la Commune  
comme suit :

Tableau Exercice 2022	Investissement		Fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 002 939,21	284 494,26	2 904 486,94	2 398 810,34
Recettes	1 002 939,21	482 032,71	2 904 486,94	2 908 759,27
Résultat		+ 197 538,45		+ 509 948,93

Publication  
électronique ou  
notification  
du : 01 AVR. 2023



Tableau de synthèse Résultats	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture Exercice 2022
Investissement	2 358,50		197 538,45	199 896,95
Fonctionnement	502 311,94	350 000	509 948,93	662 260,87
<b>TOTAL</b>	<b>504 670,44</b>	<b>350 000</b>	<b>707 487,38</b>	<b>862 157,82</b>

- DIT que les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2022 sont conformes aux résultats du compte de gestion qui vous a été soumis au cours de cette même séance.

Fait à Bernes sur Oise, le 31 mars 2023

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,

Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY

Stéphane LACOSTE




*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*